

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## RONT PRODUCTION

REFERENCE : 7240 Date d'édition : 22/01/2014 Numéro de version : 0  
Révision: 0

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

Nom du produit 7240  
Type de produit **GRAISSE MULTISERVICE EXTRÊME-PRESSION**

Usage

- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Identification de la société RONT PRODUCTION  
ZI du Val d'Argent  
24, rue de Salonique  
95100 Argenteuil  
Tél : 01 39 80 12 12  
Fax : 01 39 80 99 33

- Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison : Hôpital WIDAL : + 33 01 40 05 48 48

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement dans des concentrations qui devraient être prises en compte au regard des directives EU.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Préparation :

Produit à base d'huiles minérales sévèrement raffinées.

La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3 %

#### Composants dangereux :

| Composant(s)                             | Pourcentage (en masse) | Symbole(s) | Phrase(s) de risque | N° EINECS | N° CAS |
|--|------------------------|------------|---------------------|-----------|--------|
| Solution dedialkyldithiophosphatede zinc | <2.5%                  | N, Xi      | 36 51/53            | 270-478-5 | --     |

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### **Contact avec la peau :**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant réutilisation. Si l'irritation persiste, appeler un médecin. Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de l'oeil, consulter un médecin.

##### **Inhalation :**

Mettre la victime à l'air libre. Dégager toutes les arrivées d'air libre. En cas de malaise, consulter un médecin.

##### **Ingestion :**

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

##### **Instructions pour le médecin :**

En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point éclair :** Non applicable.

**Moyen d'extinction approprié :** Mousse, CO<sub>2</sub>, poudre.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau.

##### **Dangers liés à l'exposition :**

Des mesures suffisantes doivent être prises pour retenir l'eau utilisée pour l'extinction. Les eaux et les sols contaminés doivent être éliminés en conformité avec les réglementations locales.

##### **Protections d'intervenants :**

Comme pour tous les feux de produits chimiques, combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome.

##### **Produits de combustion :**

La combustion incomplète

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

##### **Précautions individuelles :**

Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire, se référer aux informations de la Section Protection Individuelle §8. Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.

##### **Précautions environnementales:**

Empêcher la dispersion et l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières, à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informer les autorités locales si cette situation ne peut être empêchée.

##### **Méthodes de nettoyage :**

Récupérer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination ou une récupération conforme aux réglementations.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation :

Eviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés. Ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail.

### Stockage :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur et oxydants puissants.

**Températures de stockage recommandées :** 5 à 40°C.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

|  |   |
|--|---|
| <b>Valeur limite d'exposition :</b>        | Pas déterminée.   |
| <b>Protection respiratoire :</b>           | Non requis normalement.   |
| <b>Protection des mains :</b>              | Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.   |
| <b>Protection des yeux :</b>               | Lunettes en cas de risque de projections.   |
| <b>Protection de la peau et du corps :</b> | Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts). |

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|  |  |
|--|--|
| <b>Etat physique :</b>                           | Pâteux   |
| <b>Couleur :</b>                                 | Verte  |
| <b>Odeur :</b>                                   | Caractéristique                                    |
| <b>Valeur du pH :</b>                            | Non applicable                                     |
| <b>Point de goutte :</b>                         | > 190°C selon la norme NF T 60-102                 |
| <b>Point éclair :</b>                            | Non applicable.                                    |
| <b>Température d'auto inflammation :</b>         | > 250°C (ASTM E-659).                              |
| <b>Caractéristiques d'explosivité :</b>          | Non concerné.                                      |
| <b>Pression de vapeur :</b>                      | Négligeable aux températures usuelles de stockage. |
| <b>Masse volumique :</b>                         | Non déterminé.                                     |
| <b>Solubilité dans l'eau :</b>                   | Insoluble, non miscible.                           |
| <b>Solubilité dans les solvants organiques :</b> | Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.   |
| <b>Autres données :</b>                          | Température d'utilisation : -20°C à +150°C         |

*Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.*

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

|  |   |
|--|---|
| <b>Stabilité :</b>                           | Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.  |
| <b>Conditions à éviter :</b>                 | La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes ...  |
| <b>Matières à éviter :</b>                   | Agents oxydants forts.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux :</b> | La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO <sub>2</sub> , hydrocarbures variés, aldéhydes, etc ... et des suies. |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|  |   |
|--|---|
| <b>Base d'évaluation :</b>                     | Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires. |
| <b>Toxicité orale aiguë :</b>                  | DL50 considérée > 2000 mg/kg  |
| <b>Toxicité dermale aiguë :</b>                | DL50 considérée > 2000 mg/kg  |
| <b>Toxicité aiguë par inhalation :</b>         | Considéré comme non dangereux dans des conditions normales d'utilisation.   |
| <b>Irritation/corrosion aiguë des yeux :</b>   | Probablement légèrement irritant.   |
| <b>Irritation/corrosion aiguë de la peau :</b> | Probablement légèrement irritant.   |
| <b>Sensibilisation cutanée aiguë :</b>         | Non déterminé.  |

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Base d'évaluation :** Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

|   |               |  |               |
|---|---------------|--|---------------|
| <b>Toxicité aiguë pour les daphnies :</b> | Non déterminé | <b>Toxicité aiguë pour les bactéries :</b> | Non déterminé |
| <b>Toxicité aiguë pour les algues :</b>   | Non déterminé | <b>Toxicité aiguë pour les poissons :</b>  | Non déterminé |

**Mobilité :** Semi solide dans la plupart des conditions dans l'environnement, donc en général, peu mobile au sol. Insoluble, le produit flotte sur l'eau. **Biodégradabilité :** Absence de données expérimentales sur le produit fini.

**Bioaccumulation :** Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets des résidus / produit non utilisés :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

### Code européen des déchets :

12 01 12 déchets de cires et graisses.

La classification des déchets est toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Numéro ONU :** Aucun.

**Nom d'expédition :** Graisse lubrifiante

### Règlementations internationales :

|   |              |   |              |
|---|--------------|---|--------------|
| <b>Terre / routes (Classe ADR) :</b>    | Non concerné | <b>Voies fluviales (Classe ADNR)</b>    | Non concerné |
| <b>Chemin de fer (Classe RID) :</b>     | Non concerné | <b>Voie maritime (Classe IMDG)</b><br>: | Non concerné |
| <b>Voie aérienne (Classe IATADGR) :</b> | Non concerné |   |              |

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Réglementation communautaire :

Classification : aucune classification requise

### Réglementation française :

**Code Sécurité sociale :**

Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601-15.  
Tableau(x) des maladies professionnelles : N° 36

**Code du Travail :**

Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Liste des phrases de risque :**

R36 : Irritant pour les yeux

R51/53 :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Utilisations recommandées et restrictions d'emploi :

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis de notre service technique.

**Date d'émission de la fiche :** 16/10/12

**Annule et remplace la fiche du :** 05/02/10

Historique :

Date d'édition/Date de Révision **22/01/2014**  
Date de la précédente Edition **22/01/2014**  
Version **0**  
Elaborée par RONT  
PRODUCTION

## **Avis au lecteur**

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**